

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 9 rue de la République à Forges-les-Eaux du 2 au 20 octobre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-194

Objet : Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité 9 rue de la République

Article I :

- La pose d'un échafaudage de 12 ml de longueur et 1 ml de largeur sur le trottoir le long du 9 rue de la République est autorisée du 2 octobre 2023 au 20 octobre 2023.

Article II :

Le stationnement sera interdit devant le 9 rue de la République à Forges-les-Eaux.
Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.
Le particulier Monsieur BOYARD prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 septembre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de
Forges-les-Eaux le : **21 SEP. 2023**